

tenir tout le monde en main, mais il faut tout de même qu'il intervienne parfois, c'est ce que j'ai fait dans ce cas-ci.

**M. Howard:** Monsieur le président, suivant ce raisonnement, je conçois qu'une partie de la responsabilité en ces matières incombe à un autre ministère. Le ministère des Travaux publics a tout de même affaire à tous les autres ministères, ne serait-ce que lorsqu'il s'agit d'acquérir des terrains pour l'érection de certains immeubles. Le ministère conclut des marchés pour la Gendarmerie royale, le ministère des Finances, le ministère des Postes, et ainsi de suite. C'est le ministère des Travaux publics qui trouve les emplacements et les achète. Si j'ai bien compris le ministre, ce poste prévoit des aménagements pour l'avenir, afin qu'on puisse acheter les emplacements avant d'inclure un poste dans les crédits en vue de passer à la réalisation d'un certain projet.

**M. Chambers:** J'invoque le Règlement...

**M. le président:** Je pense que le député de Skeena expliquait l'objection. Je vais le laisser poursuivre un peu son exposé et ensuite, je donnerai la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale.

**M. Howard:** Le ministre nous a dit que ce poste avait trait à des ouvrages à réaliser dans l'avenir. Il me semble que nous avons bien le droit de dire qu'une partie des aménagements futurs doit s'appliquer à un certain genre de projet. Je suis bien certain que j'aurais le droit, dans l'étude de ce crédit, de parler de la nécessité d'acheter un emplacement dans la ville de Prince-Rupert en vue de la construction d'un nouvel édifice fédéral. C'est prévu en noir sur blanc et je suis bien certain que nous avons le droit de parler de cette nécessité à l'occasion de l'étude de ce poste. Par conséquent, sur une question aussi importante que les abris contre les retombées, où des vies humaines sont en jeu, il est bien certain que nous devrions avoir le droit d'en parler, si le gouvernement y attache de l'importance.

**M. Chambers:** J'invoque le Règlement. A mon avis, il conviendrait davantage d'étudier cette question à l'occasion de l'examen des postes 315 et 316, relatifs à l'Organisation des mesures d'urgence, dont relève ce domaine.

**M. Régnier:** A propos du rappel au Règlement, monsieur le président...

**M. Peters:** Puis-je signaler, monsieur le président...

**M. le président:** A l'ordre. J'ai déjà exposé mes vues là-dessus. J'ai écouté attentivement l'honorable député de Skeena, et

bien qu'il soit possible qu'on puisse recourir aux services du ministère des Travaux publics pour acquérir ces emplacements, aux fins indiquées, ce serait certes un autre ministère qui en déciderait. C'est pourquoi il ne convient pas de discuter de cette affaire à l'occasion de l'examen de ce poste-ci. A mon avis, les postes mentionnés par le secrétaire parlementaire sont ceux qui conviendraient pour étudier cette affaire.

**M. Régnier:** Monsieur le président, à mon avis, nous pourrions fort bien discuter de cette affaire à l'occasion de l'examen des postes 373 et 374, car la Société centrale d'hypothèques et de logement consent des prêts pour la construction d'abris. Je me propose moi aussi d'en parler quand nous en serons rendus à ces postes-là.

**M. le président:** L'honorable député comprendra que je suis appelé à rendre une décision sur la question de savoir s'il convient d'étudier cette affaire à l'occasion de l'examen de ce poste-ci. Lorsque nous en serons à l'examen d'autres postes, nous verrons si un problème se pose.

(Texte)

**M. Pigeon:** Monsieur le président, il serait urgent que le ministère des Travaux publics agrandisse les locaux du bureau de poste de la ville de Joliette. Présentement, le personnel y est à l'étroit. Donc, il serait dans l'intérêt général de la population que le bureau de poste de Joliette soit agrandi. D'ailleurs, l'honorable ministre des Travaux publics m'adressait une lettre, il y a quelque temps, pour me dire que l'on étudiait cette possibilité. Alors, je lui demanderais d'agir le plus tôt possible afin que la population de la ville de Joliette, de même que le personnel dévoué qui y travaille, n'en souffre pas indûment.

J'appuie également la suggestion de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), au sujet des salles d'exercice, ainsi que celle des autres députés qui ont fait de telles suggestions, comme l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis).

**M. Roberge:** Avant de passer à la question dont je veux traiter, je veux féliciter l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) d'avoir appuyé nos suggestions, contrairement à son collègue de Montmagny-L'Islet (M. Fortin).

**M. Pigeon:** Vous avez mal saisi ce qu'a dit mon collègue de Montmagny-L'Islet.

**M. Fortin:** Je suis en faveur de cela, car cela vous ferait du bien.

**M. Roberge:** Monsieur le président, je n'ai pas interrompu mon honorable collègue et j'espère qu'il me rendra la même politesse.